

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 20 février 2020

Bureau de la  
communication  
interministérielle

### Élections des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020

#### Tirage au sort des emplacements d'affichage dans les communes de 1 000 habitants et plus

**Rappel :**

**La période de dépôt des candidatures pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin sera close le 27 février à 18h00**

**Permanence en préfecture les Jours Gras : le lundi 23 février au matin et le mercredi 25 février au matin.**

Le tirage au sort des emplacements d'affichage des candidats aux élections des conseillers municipaux et communautaires dans les communes de 1 000 habitants et plus se tiendra à la préfecture de la région Guyane (salons de l'hôtel préfectoral) le vendredi 28 février 2020 à 17h30.

Les candidats ou leurs mandataires ainsi que les représentants de la presse sont invités à assister à ce tirage au sort.

#### Quelques précisions

En cas de second tour, l'ordre des listes retenu pour le premier tour est conservé entre les listes restant en présence. En cas de fusions de listes, l'ordre retenu est celui des listes "d'accueil", c'est-à-dire des listes qui conservent au second tour le même candidat tête de liste ou, à défaut, le plus grand nombre de candidats sur la liste fusionnée.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les emplacements d'affichage sont attribués sur demande déposée en mairie, à compter de l'affichage du décret de convocation des électeurs et au plus tard le mercredi 11 mars 2020 à 12h00 pour le premier tour et, en cas de second tour, le mercredi 18 mars 2020 (uniquement pour les éventuels nouveaux candidats).